



Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2017

Gestion des déchets



Sommaire

Introduction	page 4
Présentation générale de la structure	page 5
Données quantitatives	page 13
Données financières	page 31
Annexes	page 33



Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Réglementation

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de l'EPCI de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. (Article L 2224-5 du CGCT en annexe 1).

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres (Article L 2313-1 du CGCT).

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée à un EPCI à fiscalité propre dont la commune centre a plus de 3 500 habitants, le contenu du rapport annuel est alors intégré dans le rapport d'activité de l'EPCI prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ses compétences et accompagné du compte administratif, est adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel devra, par son contenu et sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par la collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.

INTRODUCTION - CHIFFRES CLES

Déchetterie	Bourg Saint Andéol	Viviers	St Remèze	Cumul
Nombre de passages estimés	25516	6573		32089
Moyenne journalière	81	21		103
Tonnage collecté	4244	1016	99	5359
Moyenne par habitant (Kg)				259,34

Collecte	Collecté en 2017 en tonne	Part en %	Part en %
Ordures ménagères	5560,18	81,03%	
Emballages Corps creux	276,54	4,03%	
Verres	590,94	8,61%	
Papiers	266,28	3,88%	
Cartons	119,18	1,73%	
Vêtements	46,16	0,70%	
Tonnage collecté sur points de collecte	6859,28	100%	56%
Déchetterie	5359,68		44%
Tonnage total collecté	12218,96		100%
Moyenne collectée par jour (T)	33,5		
Moyenne collectée par habitant (Kg)	591,31		

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part des déchets ultimes	64%	61%	59%	57%	55%	54%
Part des déchets recyclables	36%	39%	41%	43%	45%	46%

Points de collecte	Quantité	
Nombre de bacs	5280	1167 m3
Nombre de colonnes	335	
Emballages Corps-creux	126	
Papiers	73	
Verres	104	
Cartons	32	
Equipement de pré-collecte	5 615	

Nombre d'intervention sur les bacs

661

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés.

LE TERRITOIRE

Situation géographique

A compter du 1er janvier 2014, la communauté de communes se compose des 9 communes suivantes :

- Bidon
- Bourg-Saint-Andéol
- Gras
- Larnas
- Saint Just d'Ardèche
- Saint Marcel d'Ardèche
- Saint Martin d'Ardèche
- Saint Montan
- Viviers

Population (source dgf) : 20 664 habitants



INSTANCES

L'assemblée délibérante de la communauté de communes est le conseil communautaire, constitué de délégués titulaires des communes membres.

Le conseil communautaire de la CCDRAGA est composé de 36 délégués répartis de la manière suivante :

COMMUNE	DELEGUES COMMUNAUTAIRES
BIDON	Jean Louis BREDAUT André VERMOREL (VP)
BOURG SAINT ANDEOL	François DEVAULX Christine GARCIA Patrick GARCIA (VP) Jean François COAT (VP) Maryline LANDRAUD Régine MAITREJEAN Serge MARTINEZ Jean Noël BIANCHI Michèle PREVOT Martine FORTHOFFER Jean Marc SERRE
GRAS	Cathy VALETTE Jean Paul CROIZIER (P)
LARNAS	Bernard CHAZAUT Marc BOULAY (VP)
SAINT JUST D'ARDECHE	Brigitte PUJUGUET-GUIGUE Pierre Louis RIVIER (VP) Isabelle ROSIN
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Bernadette DALLARD (VP) Jean Luc MARTIN Michel BOUCHON Sonia ROBASTON
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Christine MALFOY Daniel ARCHAMBAULT (VP)
SAINT MONTAN	Christophe MATHON Monique GARIN Roland RIEU (VP)
VIVIERS	Alain BARNIER Christian LAVIS (VP) Christian MAULAVE Denis RANCHON Michel THERENE Mireille BOUVIER Séverine PERRODIN

(P) : Président / (VP) : Vice-président



Il existe plusieurs groupes de travail au sein de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. En ce qui concerne la Commission Déchets, ses missions relèvent entre autres du suivi et de la gestion des différentes collectes (ordures ménagères et tri sélectif), des déchèteries, etc. Monsieur Roland RIEU est le Vice-président de la communauté de communes chargé de la gestion des déchets ménagers, et également Vice-Président au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Madame Sonia ROBASTON et Monsieur Jean Louis BREDAUT sont également délégués titulaires au SYPP. Mrs François THERENE, François DEVAULX et Daniel ARCHAMBAULT sont quant à eux, délégués suppléants au SYPP.

LA COMPETENCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche gère la compétence collecte des déchets ménagers depuis 2005. La CCDRAGA avait passé des marchés depuis le 1er janvier 2006 pour :

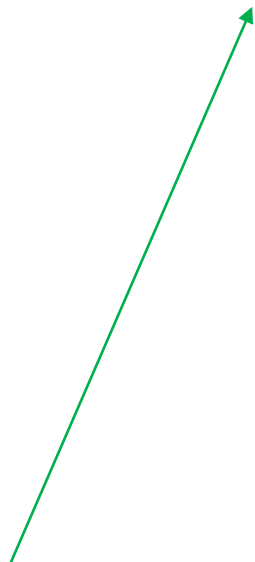
- la collecte des ordures ménagères (société COVED)
- la collecte sélective (société COVED)
- le tri des emballages corps-creux (société COVED)
- le tri des journaux-revues magazines (société COVED)
- la gestion des hauts de quai des déchèteries (société COVED)
- l'acquisition et la maintenance des bacs roulants (société PLASTIC OMNIUM)

Depuis 2008, le SYPP propose aux communautés de communes de son périmètre de coordonner un groupement de commandes pour le lancement de nouveaux marchés, le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Les marchés arrivant donc à échéance au 1er mai 2017, ceux-ci ont été redéfinis. En effet, les anciens marchés étaient définis en fonction du type de déchets à collecter. Les nouveaux marchés ont été définis en fonction du mode de collecte, pour une durée de 5 ans. L'objectif étant de minimiser les investissements en véhicules de collecte en optimisant leurs utilisations et entraînant donc une diminution des coûts.

MARCHES PASSES DEPUIS LE 01/05/2009 DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYPP		01/05/2009 au 01/05/2011	01/05/2011 au 01/05/2013	01/05/2013 au 01/05/2015	01/05/2015 au 01/05/2017
C C D R A G A	Collecte OM				
	Collectes sélectives				
	Collectes Cartons				
	Lavage bacs et colonnes	FM Développement			
	Maintenance et acquisition bacs				
S Y P P	Tri emballages et papiers				
	Bas de quai				
	Traitement OM				

Avant mai 2017



MARCHES PASSES DEPUIS LE 01/05/2017 DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE COMMANDES DU SYPP

Du 01/05/2017 au 31/12/2022		
C C D R A G A	Collecte OM en bacs de regroupement et individuels	
	Collecte OM en CSE	
	Collecte des emballages en bacs de regroupement et bacs individuels sur la commune de Viviers	
	Collectes Emballages et Papiers en CSE et colonnes aériennes	
	Collecte Verres en CSE et colonnes aériennes	
	Collecte des cartons des commerçants de Bourg Saint Andéol	
	Collecte cartons sur PAV	
	Lavage bacs et colonnes	
	Maintenance et acquisition bacs	
S Y P P	Tri emballages et papiers	
	Bas de quai	
	Traitement OM	

Depuis le 1er Mai 2017

ORGANISATION DU SERVICE

Compétence statutaire et transfert de compétences

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Élimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Elle peut intervenir également si elle le souhaite dans la gestion des déchets issus des activités professionnelles.

Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

- La Collecte des déchets : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues, verres et cartons) et déchèteries.
- Le Traitement des déchets : enfouissement pour les ordures ménagères ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-creux, les papiers, les verres, les cartons et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, les bornes pour les déchets de soins... Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.)
- La Gestion du parc de pré-collecte : bacs, colonnes de tri.
- La Sensibilisation et la Communication sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...





En 2005, les communes du territoire de la CCDRAGA ont délégué leur compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la CCDRAGA. Celle-ci a, par la suite, délégué le traitement des déchets et la gestion des bas de quai des déchèteries au SYPP. En résumé, la CCDRAGA garde en gestion le financement, les collectes, la gestion des bacs et colonnes, des hauts de quai de déchèteries (gardiennage) et la communication.

La Communauté de Communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

Prestations de service et services en régie

Service	Mode de Gestion		Agent/Société/ Organisme
	Régie	Prestation	
Collecte des ordures ménagères		x	NICOLLIN
Collectes des emballages, des papiers et des verres		x	COVED
Collecte des verres		x	SOLOVER
Collecte des cartons		x	NICOLLIN COVED
Tri des emballages corps-creux et papiers		x	PAPREC(Gestion SYPP)
Gardiennage des déchèteries	x		Agents CCDRAGA
Collecte et traitement des bennes de déchèteries		x	COVED (Gestion SYPP)
Lavage des bacs et colonnes de tri	x		Agents CCDRAGA
Maintenance/ Ajouts des bacs		x	PLASTIC OMNIUM
Maintenance/ Ajouts des colonnes de tri	x		Agents CCDRAGA

Les partenaires

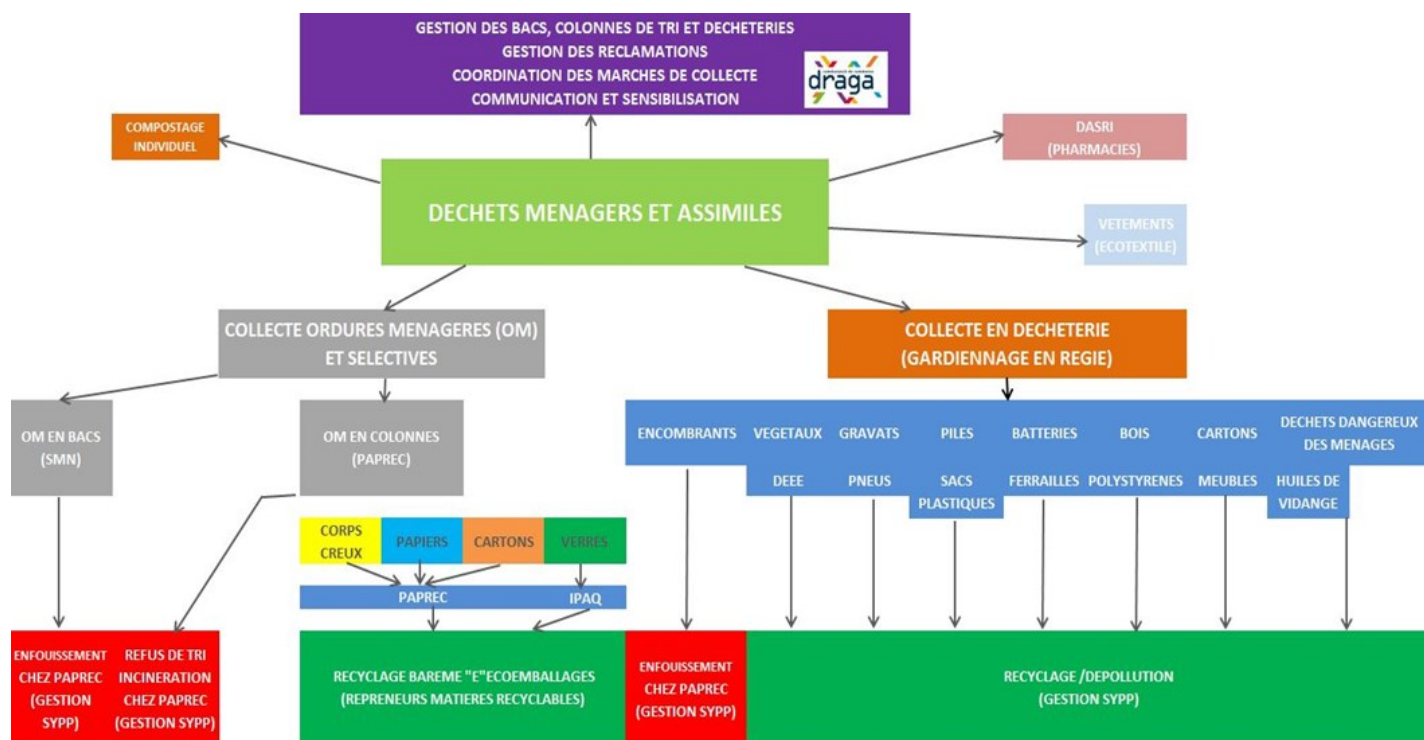
ECO-EMBALLAGES : C'est une société de droit privé agréée par l'Etat qui a pour mission de favoriser le recyclage des emballages en aidant financièrement et techniquement les communes et leurs groupements, ainsi qu'en soutenant la mise en place de filières de recyclage (aide à la communication, prix minimum de reprise garanti, soutien à la collecte et au tri). La CCDRAGA a signé en 2006 un contrat de barème D avec Eco-emballages faisant suite au précédent contrat de barème C. Elle a signé en 2011 le barème E.

ECO-FOLIO : C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des imprimés gratuits (catalogues publicitaires, journaux d'annonces, flyers...). La CCDRAGA a contractualisé en 2008 avec cet éco-organisme. En septembre 2017, ces 2 organismes ont fusionné et sont devenus une seule et même entité : CITEO.

ECO-TLC : C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des vêtements. La CCDRAGA a conventionné en 2013 avec cet éco-organisme.

RÉGION RHÔNE-ALPES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE : Réhabilitation de la déchèterie de Bourg Saint Andéol

Synoptique de l'organisation du service





La prévention

—>Gestion des réclamations

Les appels concernant la gestion des déchets sont nombreux.

Les principaux motifs sont :

- les oublis de collectes des ordures ménagères ou du tri sélectif
- la gestion du parc de bacs : besoin de bacs pour les nouveaux arrivants, disparition ou casse de bac, augmentation de volume de bac, demande de déplacement de bac collectif, demande de mise en place structure de maintien, etc.
- les demandes de renseignements (consignes de tri, apports en déchèteries, compostage, etc.)

Sensibilisation – Communication

La Communauté de communes DRAGA porte un grand intérêt à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but ultime d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, de diminuer la production des déchets à la source, de renseigner et répondre aux questions des usagers et de présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

Pour ce faire, des outils de communication ainsi que des actions ciblées ont été réalisées en 2017 et seront poursuivies en 2018. Le tableau ci-dessous répertorie les actions/outils, leurs objectifs ainsi que le public visé sur l'année 2017 :

Action/Outil	Public Visé	Objectifs
Sacs de pré-collecte	Habitants du territoire	Avoir un contenant adapté au transport des déchets recyclables sur lequel figurent les consignes de tri
Régllette de tri	Habitants du territoire	Support complet du service pour information des usagers

Incivilités

—>Une incivilité coûteuse et en recrudescence

Il est important pour la CCDRAGA de souligner à nouveau la présence de déchets autres que des ordures ménagères dans ou en dehors des bacs de collecte (cartons, ferrailles, matelas, meubles, etc.)

Il est à noter que ce type de comportements génère des frais supplémentaires. En effet, cela mobilise le personnel communal qui intervient dans le ramassage de ces dépôts sauvages.

De plus, certains déchets déposés dans les bacs seront enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés. Afin de lutter contre ce manque de civisme, des panneaux de rappels ont été posés sur les points récurrents (cf annexe)

CHAPITRE 2 : DONNÉES QUANTITATIVES

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères (OM)

—> Fonctionnement

Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents (cf annexe 2).

La collecte des ordures ménagères, quel que soit la commune débute au plus tôt à 03h00 du matin et se termine au plus tard à 13h00. Il est possible pour des raisons de maintenance ou d'incidents sur les véhicules que des reports de tournées soient opérés soit le jour même (après-midi) soit le lendemain à la première heure.

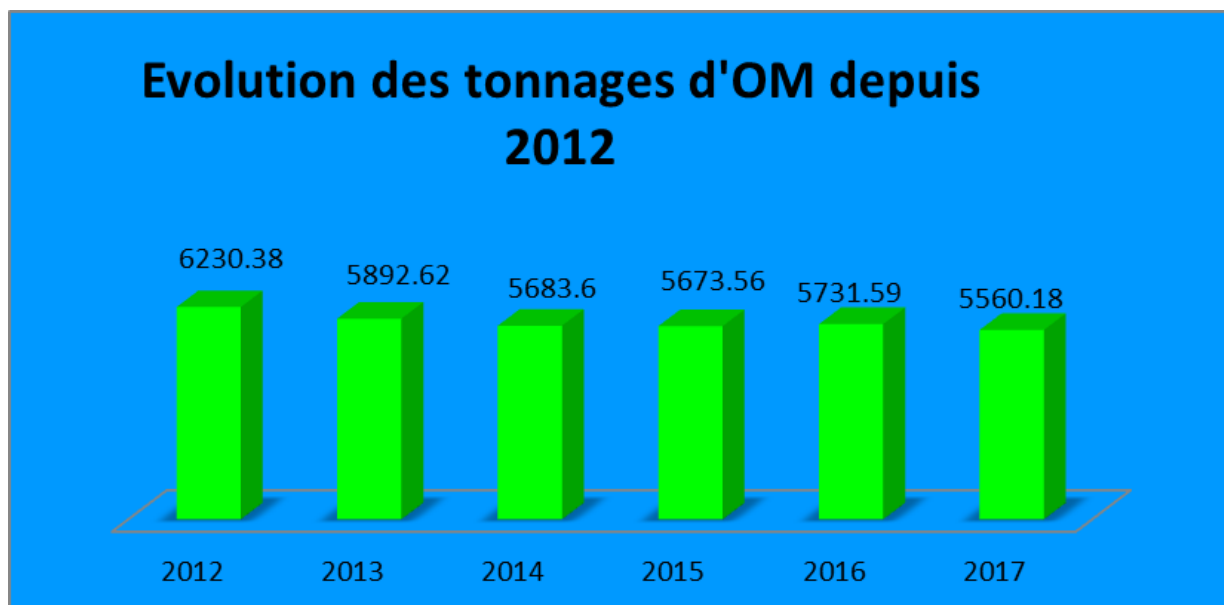
Les ordures ménagères peuvent être collectées en bacs de regroupement, colonnes semi-enterrées (points d'apports volontaires) ou en bacs individuels suivant les secteurs des communes. La collecte en sacs est petit à petit supprimée.

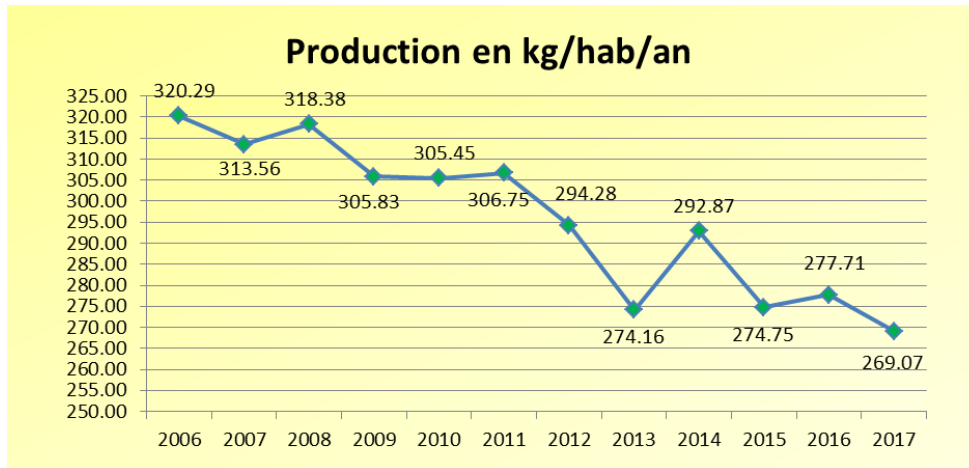
L'objectif est de favoriser le regroupement des poubelles afin de minimiser les coûts de collecte. Ainsi, il ne reste que quelques secteurs en bacs individuels :

- l'hyper centre de certaines communes
- certains quartiers des communes de St Just d'Ardèche et de St Marcel d'Ardèche

—> Tonnage 2017

La quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire de la CCDRAGA pour l'année 2017 est de 5560,18 tonnes soit 269,07 kg par habitant.





Par rapport à l'année 2017, la production en kg par an et par habitant a très légèrement diminué de 3,11%.

Cette fluctuation est très complexe à analyser et à expliquer. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu dans la production des déchets :

- La qualité de la communication auprès des habitants
- La fluctuation de la production en période estivale
- L'augmentation du tri des déchets au sein de nos déchèteries
- La prise en compte par les habitants de la notion de déchets et du coût, ce qui influe sur l'achat responsable
- La prise en compte par les fabricants de la notion de déchets ultimes et de déchets recyclables (orientation vers des emballages recyclables)
- Les hausses et baisses de la consommation des ménages...
-

Il est cependant intéressant de comparer les résultats du territoire de la CDRAGA aux valeurs moyennes en Rhône-Alpes, même s'il est évident que la comparaison n'est pas une vérité en elle-même, les territoires ont tous des spécificités qui influencent la production de déchets.

Il est important pour le service déchets de continuer à travailler pour une diminution de la quantité d'ordures ménagères et d'une augmentation de la performance du tri sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais aussi dans un but de protection de l'environnement et de gestion des coûts liés au service. On peut également noter que lors d'une étude lancée par le SYPP sur la nature des dépôts dans les bacs ordures ménagères, nous retrouvons plus de 30% de déchets qui peuvent et qui doivent être apportés en déchèterie ou dans les bornes de tri. Des efforts sont donc à faire et les marges de progression sont encore importantes.

	CC DRAGA 2017	Auvergne Rhône-Alpes (SINDRA 2013)
Production d'OM en kg/hab/an	269,07	243

La collecte sélective

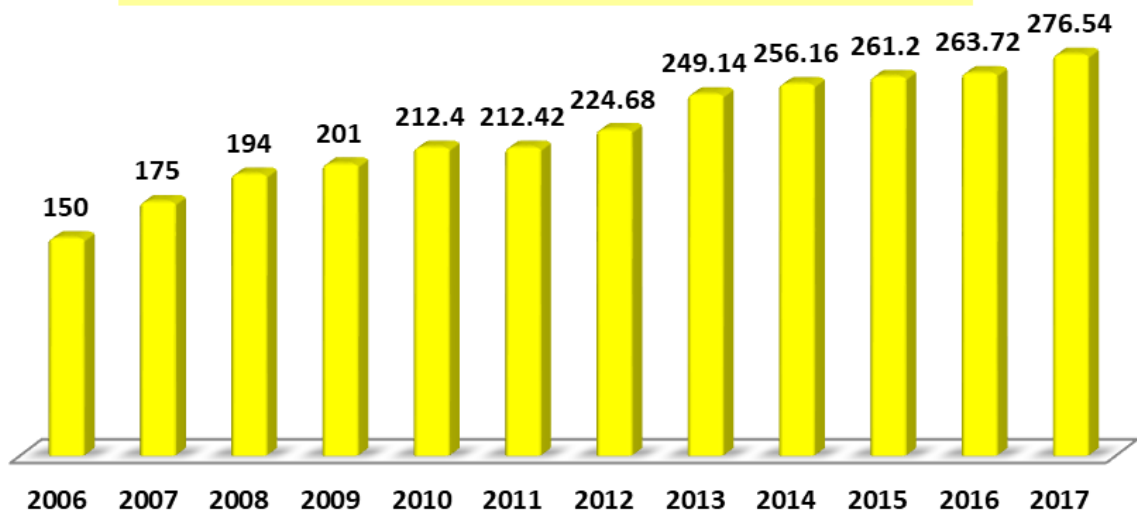
—>Fonctionnement

La collecte sélective s'organise autour de trois flux distincts : les verres, les journaux-magazines et les emballages ménagers. Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte sélective sur l'ensemble des communes du territoire de la CCDRAGA.

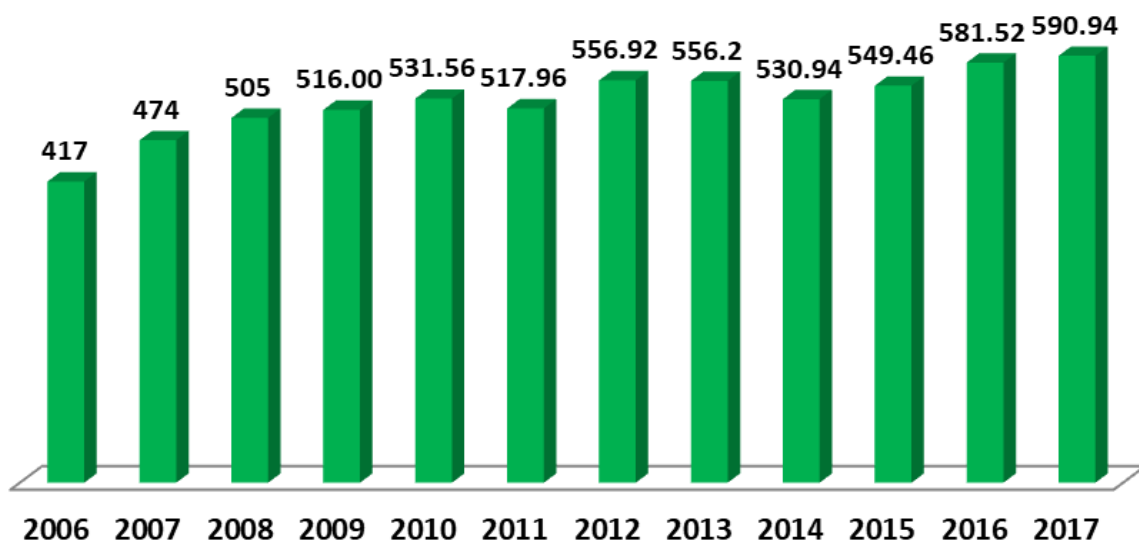
Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence de collecte
BIDON	Emballages	Colonnes semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
BOURG-SAINT-ANDEOL	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
GRAS	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
LARNAS	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT JUST D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MONTAN	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
VIVIERS	Emballages	Bacs de regroupements / individuels et semi-enterrées	7 jours
	Papiers	Colonnes aériennes et semi-enterrées	30 jours
	Verres		15 jours

—>Tonnages 2017

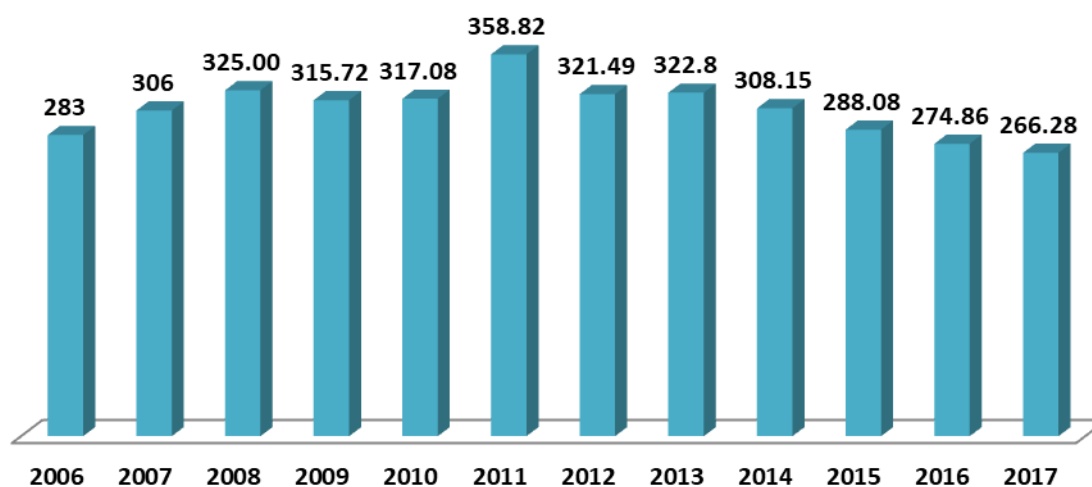
Evolution des tonnages d'emballages corps-creux collectées depuis 2006



Evolution des tonnages de verres depuis 2006



Evolution des tonnages papiers depuis 2006



La collecte des cartons

La commune de Bourg-Saint-Andéol souhaite faire bénéficier à ses commerçants d'une collecte des cartons en porte à porte. Les cartons sont sortis les jeudis matins avant 9h et sont déposés, pliés et lestés à même le sol.

Depuis le 1er mai 2013, la communauté de communes met en place des conteneurs cartons sur les communes du territoire. En 2017, 32 colonnes cartons sont installées sur l'ensemble de la CCDRAGA. Au total, 119,18 tonnes de cartons (hors déchèterie) ont été collectés en 2017.

Tonnages	2016	2017	Evolution 2016-2017
Collecte cartons commerçants	26,83	28,02	+4,44%
Collecte Pélican	77,11	91,16	+18,22%
Total	103,94	119,18	+14,66%

Tonnages	2016	2017	Evolution
Emballages corps-creux	263,72	276,54	+4,86%
Verres	581,52	590,94	+1,62%
Papiers	274,06	266,28	-2,84%
Cartons(commerçants+colonnes)	103,94	119,18	+14,66%



La gestion des bacs

—>Maintenance des bacs roulants

661 interventions de maintenance ont été réalisées en 2017, avec notamment :

- 14 bacs brûlés
- 114 bacs cassés
- 94 bacs disparus
- 14 couvercles cassés
- 244 ajouts de bacs
- 119 retraits de bacs

—>Taille du parc

5280 bacs pour un volume d'environ 1168 m3 (+1,39% par rapport à 2016).

Le parc se compose de :

4253 bacs OM pour un volume d'environ 1036 m3, répartis sur toute la CCDRAGA. (+1,17% par rapport à 2016)

1027 bacs sélectifs pour la collecte des emballages corps-creux soit un volume d'environ 132m3 sur la commune de Viviers. (+3,13% par rapport à 2016)

—>Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés

La collectivité est dotée de 126 colonnes emballages corps-creux, 73 colonnes papiers et 104 colonnes à verres, soit 300 colonnes ainsi que 32 colonnes cartons pour faire le tri sélectif.

—>Les conteneurs semi-enterrés

L'objectif de l'installation est de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE), plus volumineux et esthétiques.

Chaque point de collecte semi-enterré est composé de tous les flux (emballages, papiers, verres et ordures ménagères) ce qui permet aux usagers un accès plus aisé au tri. En 2017, les travaux pour 2 points de collecte ont ainsi été engagés :

- Gras, Parking Ecole intercommunale. Montant : ≈34000€ TTC
- Viviers, La Gare. Montant : ≈32700€ TTC

Le coût total de ces points de collecte représente donc environ 66700€ TTC.

La collecte en déchèteries

—>Fonctionnement

La CCDRAGA gère deux déchèteries :

- La déchèterie de Bourg-Saint-Andéol-Quartier La Guigonne
- La déchèterie de Viviers-Chemin de l'Île des Perriers

Toutefois, la communauté de communes a conventionné avec le S.I.C.T.O.B.A. afin que les habitants de Gras et Larnas puissent se rendre sur la déchèterie de Saint Remèze.

La gestion des hauts de quai est assurée par des agents de la CCDRAGA depuis le 1er mai 2009. A ce titre, régulièrement des habitants du territoire félicitent le travail qu'ils accomplissent (accueil, aide au déchargement, etc.).

Ce tableau récapitule les performances de tri d'un habitant de la CCDRAGA :

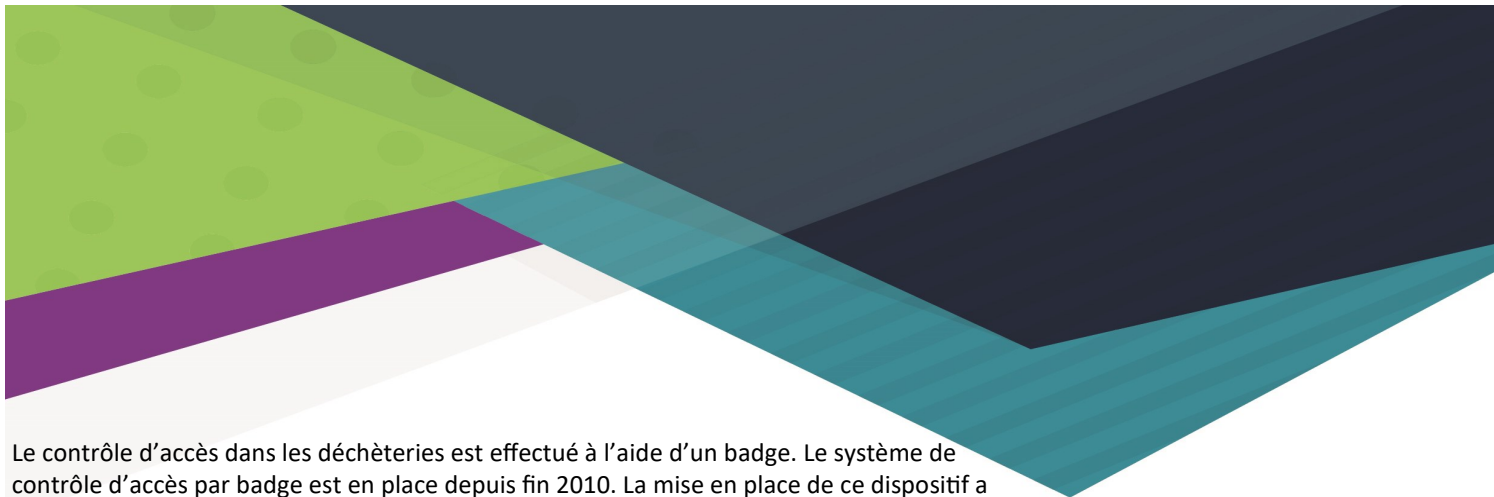
En Kg/habitant/an	2016	2017	Evolution
Emballages	12,77	13,38	+4,78%
Verres	28,17	28,59	+1,49%
Papiers	13,28	12,88	-3,01%
Cartons	5,04	5,76	+14,29%

Déchets viviers

Déchets acceptés	Type de traitement	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
Ferrailles	Valorisation matière par recyclage	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
Cartons	Valorisation matière par recyclage	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
Bois	Valorisation matière	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
Encombrants non recyclables	Enfouissement	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
Gravats	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
Déchets verts	Valorisation matière par recyclage	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
Huile de vidange	Valorisation matière par recyclage	Vêtements	Borne textiles
Piles, batteries	Valorisation matière	Déchets dangereux des ménages	Collecte ponctuelle tous les semestres sur la déchèterie
		Pneus	Reprise lors de l'achat

Déchets Saint André de Bourg

Déchets acceptés	Type de traitement	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
Ferrailles	Valorisation matière par recyclage		
Cartons	Valorisation matière par recyclage		
Bois	Valorisation matière	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
Encombrants non recyclables	Enfouissement	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
DEEE	Valorisation matière par recyclage	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
Gravats	Valorisation matière	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
Déchets verts	Valorisation matière par compostage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
Huile de vidange	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
Piles, batteries, néons, ampoules	Valorisation matière	Déchets de soins	Retour dans pharmacies "partenaires"
Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage		
Pneus	Valorisation matière par recyclage		
Déchets dangereux des ménages	Valorisation matière		
Vêtements	Borne textiles		



Le contrôle d'accès dans les déchèteries est effectué à l'aide d'un badge. Le système de contrôle d'accès par badge est en place depuis fin 2010. La mise en place de ce dispositif a permis une régulation des dépôts sur les déchèteries. De cette façon, l'accès aux déchèteries est uniquement réservé aux habitants de la CCDRAGA (particuliers, professionnels et services municipaux).

L'obtention du badge se fait après avoir fourni un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité et un extrait KBis pour les professionnels.

En 2017, 7945 usagers particuliers et 252 professionnels possèdent un badge d'accès.

Ressorcerie ECATE

Depuis septembre 2013, l'association ECATE, en partenariat avec la CC DRAGA, a mis en place une ressourcerie sur le territoire. La Ressourcerie est un des acteurs de la gestion des déchets du territoire. C'est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. La Ressourcerie collecte les objets/déchets pour lesquels on peut envisager le réemploi directement ou après une « remise en état » en atelier. Ces objets sont ensuite revendus ce qui est l'aboutissement de la filière du réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres à la structure pour permettre la pérennité des emplois. Pour les habitants, la Ressourcerie est un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets. Ainsi, l'association est présente sur les déchèteries de la CCDRAGA afin d'intercepter les objets réemployables :

- tous les après-midi de 13h30 à 16h30 du lundi au samedi sur la déchèterie de Bourg Saint Andéol
- et les lundis et mercredis de 13h30 à 16h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h sur la déchèterie de Viviers.

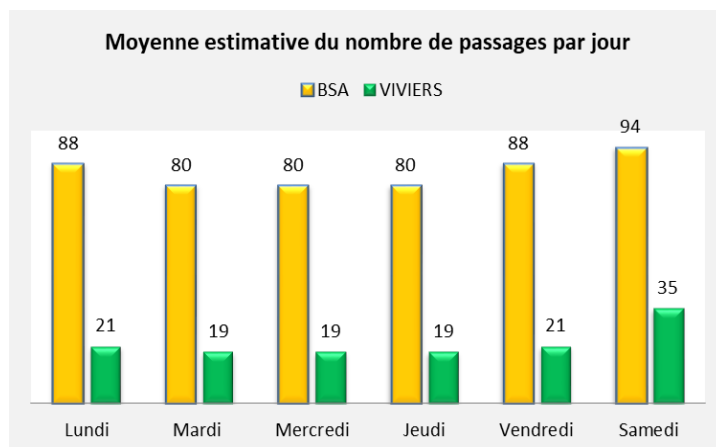
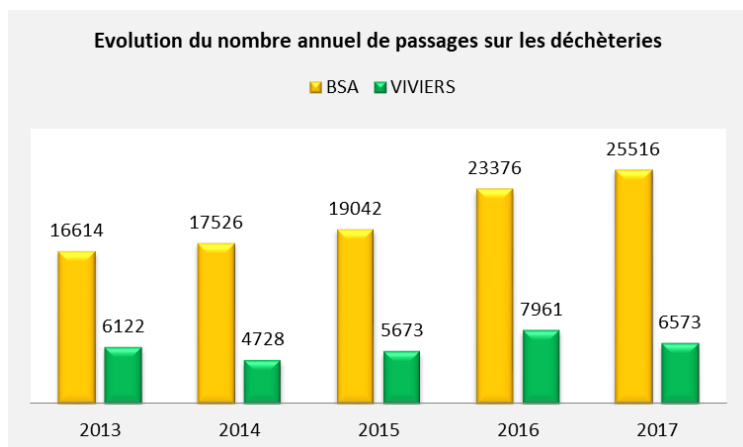
En 2017, l'association Ecate a donc « détourné » de la déchèterie 51,3 tonnes de déchets répartis de la manière suivante : 29,7 tonnes sur Bourg Saint Andéol et 21,2 tonnes sur Viviers.

La fréquentation des déchèteries

L'accès aux déchèteries de la CCDRAGA est réservé :

- aux particuliers résidant sur le territoire (nombre de passages illimité et gratuit)
- aux professionnels de la CCDRAGA (nombre de passages illimité, facturation des dépôts selon le type de déchets)

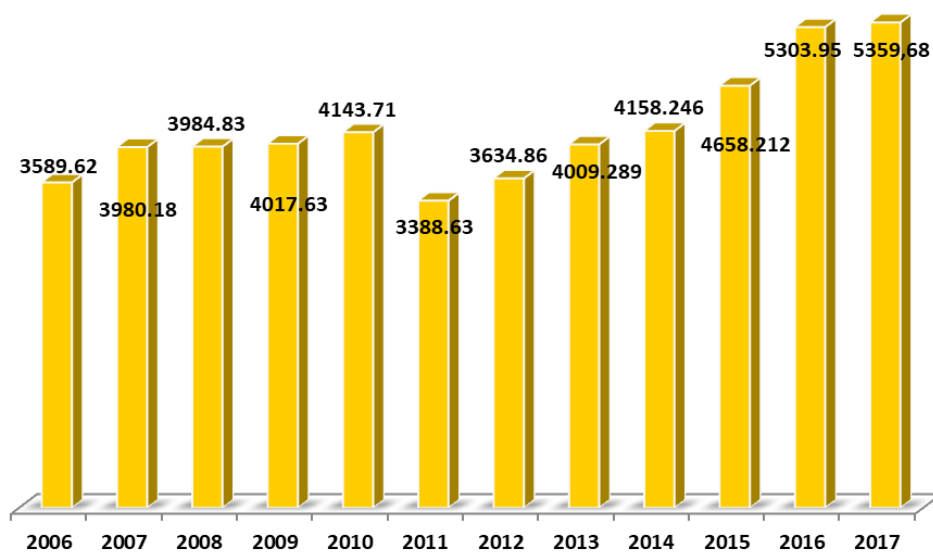
Pour les particuliers, comme pour les professionnels, les apports journaliers sont limités à 3m3.



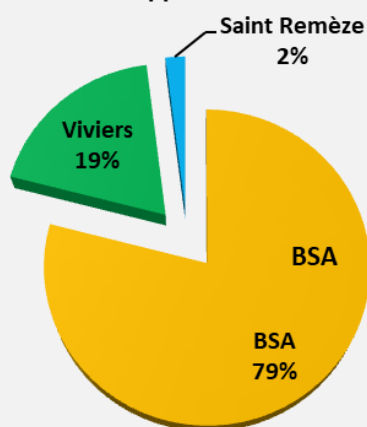


Tonnages 2017
 —>**Ensemble des déchèteries**

Evolution des tonnages collectés sur les déchèteries depuis 2006

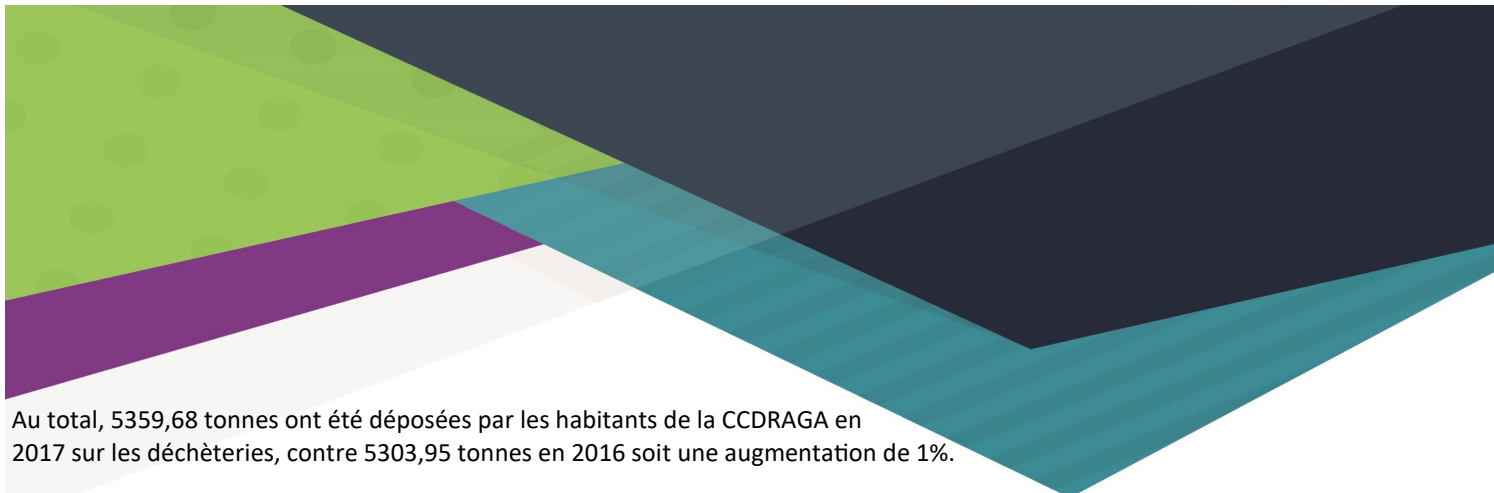


Répartition des apports sur les déchèteries



Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol	4244,26 tonnes
Déchèterie de Viviers	1016,48 tonnes
Déchèterie de Saint Remèze*	98,94 tonnes
Total	5359,68 tonnes
259,34 kg/an/habitant	

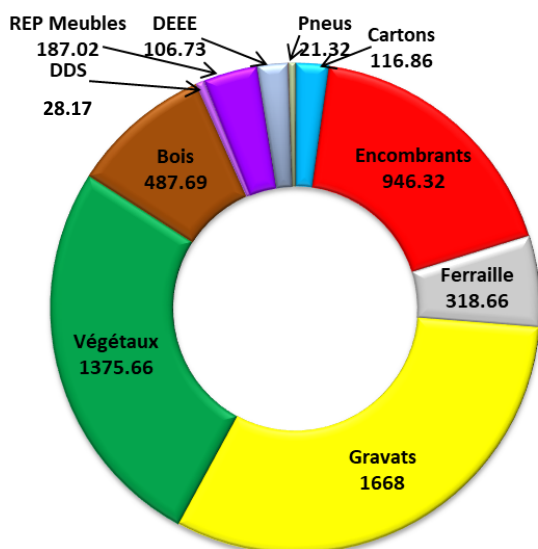
*quantité estimée apportée sur la déchèterie de St Remèze par les habitants de Gras et Larnas



Au total, 5359,68 tonnes ont été déposées par les habitants de la CCDRAGA en 2017 sur les déchèteries, contre 5303,95 tonnes en 2016 soit une augmentation de 1%.

Depuis 2011, le dépôt de végétaux ne cesse d'augmenter sur les déchèteries. Ainsi 474 tonnes étaient « vidées » sur les déchèteries en 2011 alors qu'en 2017 le dépôt de végétaux atteint les 1375 tonnes soit une augmentation de plus de 190% sur 6ans. Cette augmentation est due, en grande partie, à l'interdiction de brûler les végétaux. En effet, depuis le 1er janvier 2014, l'incinération de végétaux est interdite. Le tableau ci-dessous donne une comparaison entre les ratios collectés sur nos déchèteries par habitant et par an et les ratios départementaux, régionaux et nationaux.

	CCDRAGA 2016	Ardèche (SINDRA 2011)	Rhône-Alpes (SINDRA 2011)	France (SINDRA 2008)
Apports en déchèterie en kg/hab/an	259,34	168,70	228,40	170



Répartition des quantités de déchets collectés sur la CCDRAGA en 2017 (en tonnes)

En raison de quantités trop faibles, les déchets suivants n'apparaissent pas sur le graphique, à savoir :

- batteries : 3,907 tonnes
- Piles : 0,751 tonnes
- Néons : 0,357 tonnes

	Déchèterie de BSA		Déchèterie de Viviers	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mardi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mercredi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Jeudi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	9h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h-12h30	13h30-16h45	8h-12h	13h-16h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

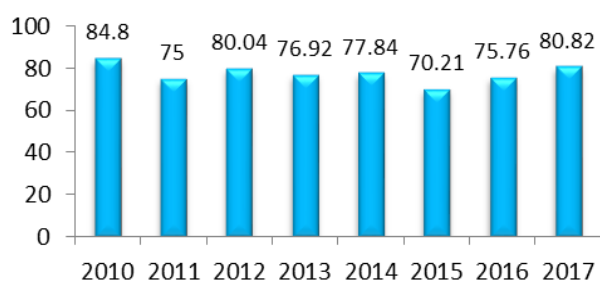


Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol

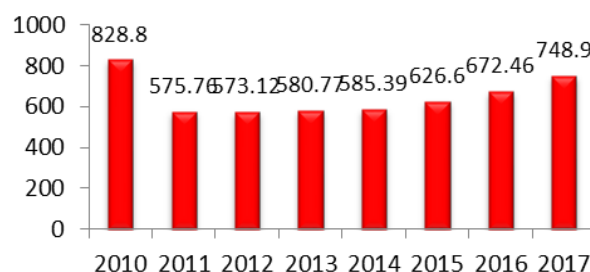
Depuis 2016, la nouvelle déchèterie de Bourg Saint Andéol offre aux usagers une qualité de service nettement supérieure : capacité d'accueil augmentée, quais et locaux de stockage permettant la collecte de déchets jusqu'alors non accueillis : DEEE, DDS en permanence, pneus, batteries, néons.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchèterie depuis 2010 (quantité exprimée en tonnes)

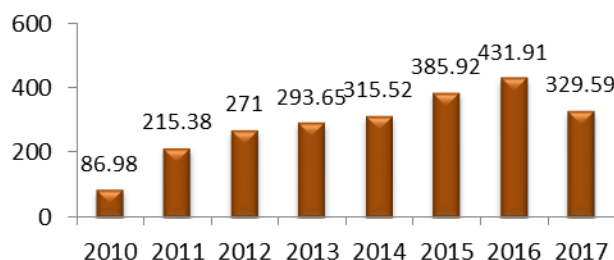
Cartons



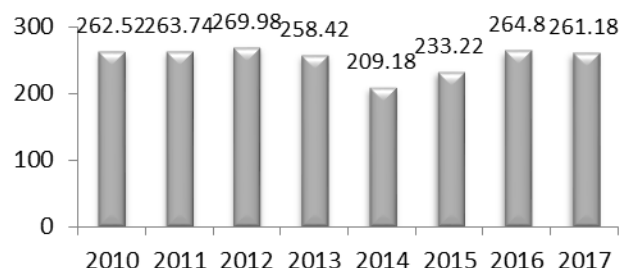
Encombrants



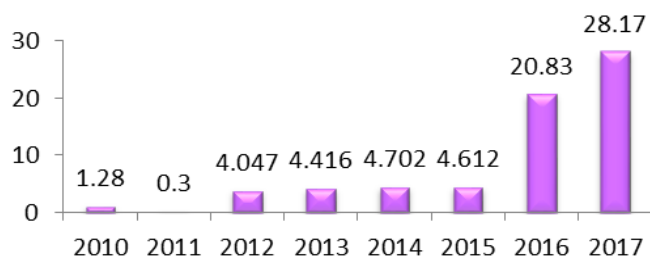
Bois



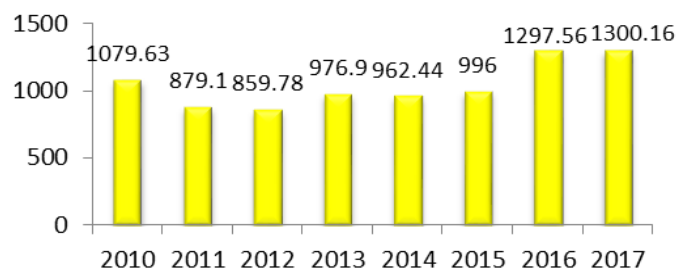
Ferrailles



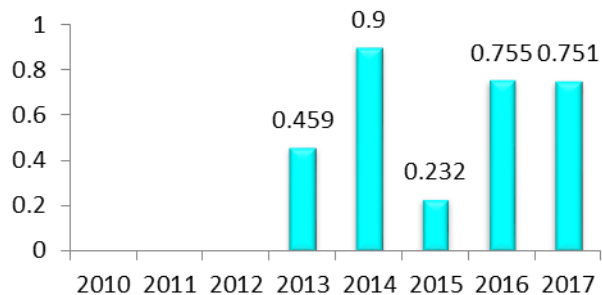
DDS



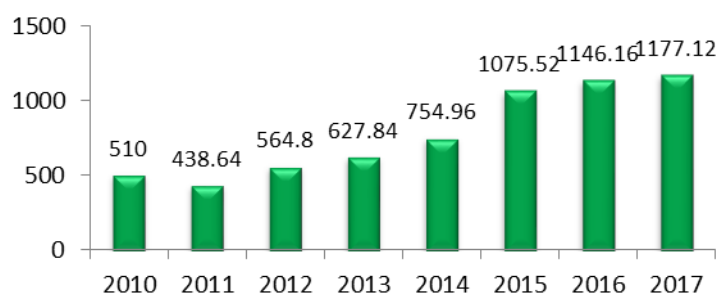
Gravats



Piles

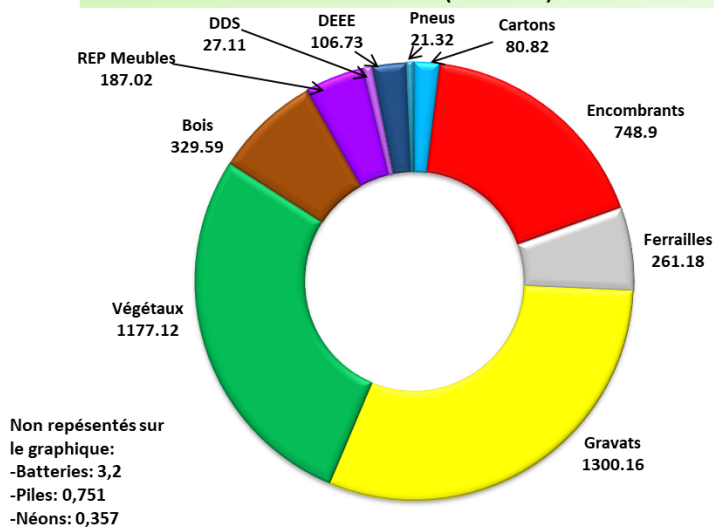


Végétaux



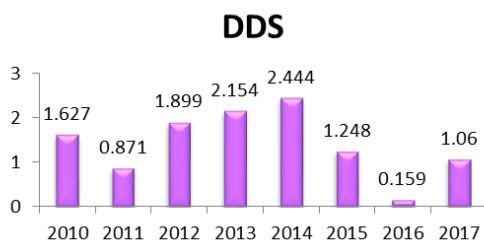
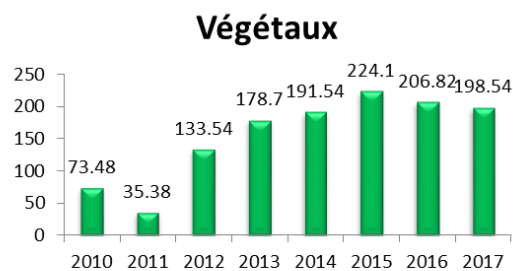
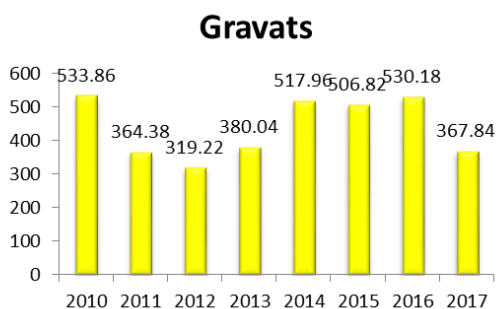
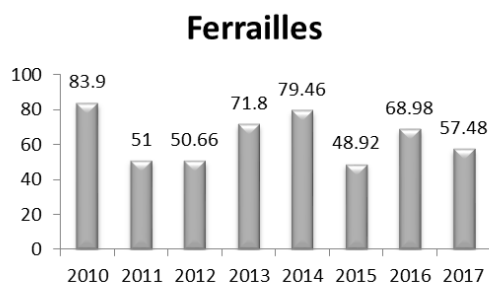
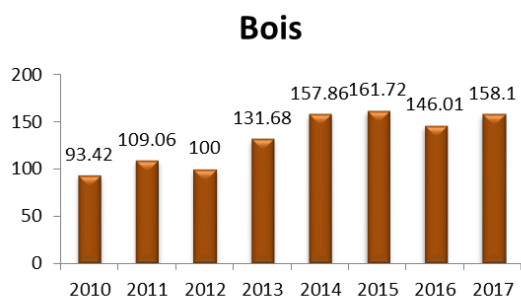
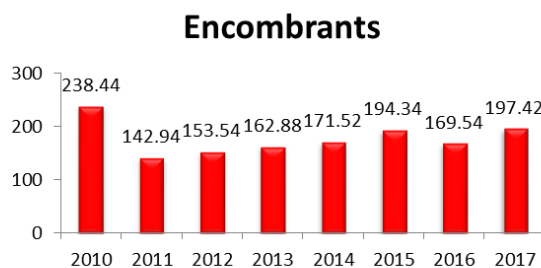
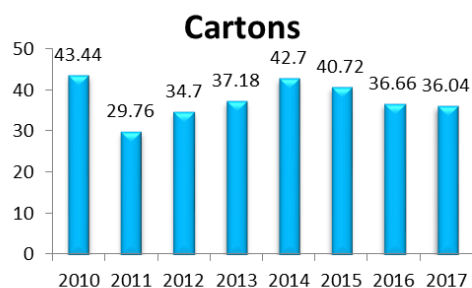
	Cartons	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Végétaux	Bois	REP Meubles	DDS	Piles	DEEE	Pneus	Néons	Batteries	TOTAL
2016	75,76	672,46	264,8	1297,6	1146,16	431,91	x	20,83	0,755	111,945	25,675	0,190	2,176	4050,221
2017	80,82	748,9	261,18	1300,2	1177,12	329,59	187,02	27,11	0,751	106,73	21,32	0,357	3,2	4244,258
Evolution Tonnage	5,06	76,44	-3,62	2,6	30,96	-102,32	x	6,28	-0,004	-5,215	-4,355	0,167	1,024	194,037
Evolution %	6,68%	11,37%	-1,37%	0,20%	2,70%	-23,69%	x	30,15%	-0,53%	-4,66%	-16,96%	87,89%	47,06%	4,79%

Répartition des quantités de déchets collectés sur la déchèterie de Bourg St Andéol en 2017 (en tonnes)

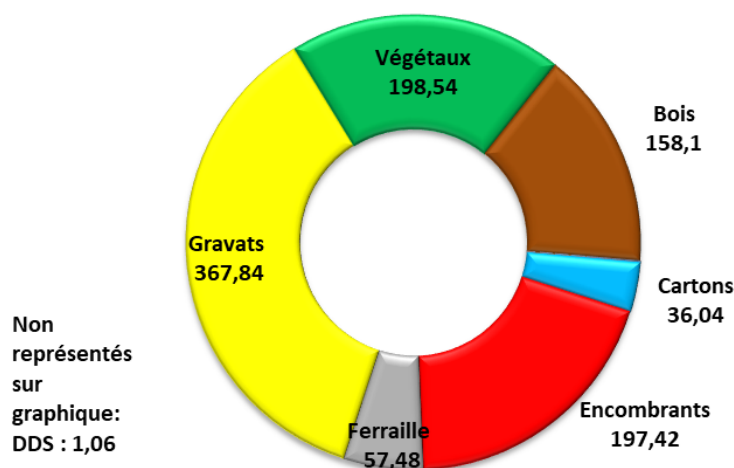


Déchèterie de Viviers

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchèterie depuis 2010 (quantité exprimée en tonnes) :



Répartition des déchets collectés sur la déchèterie de Viviers en 2017 (en tonnes)



	Car-tons	Encom-brants	Ferrailles	Gravats	Végétaux	Bois	DDS	TOTAL
2016	36,66	169,54	68,98	530,18	206,82	146,01	0,159	1158,349
2017	36,04	197,42	57,48	367,84	198,54	158,1	1,06	1016,48
Evolution des tonnages	-0,62	27,88	-11,5	-162,34	-8,28	12,09	0,901	-141,869
Evolution %	-1,69%	16,44%	-16,67%	-30,62%	-4,00%	8,28%	566,67 %	-12,25%

Collecte des sacs plastiques et des polystyrènes

Deux nouveaux types de collectes sont effectués sur les déchèteries. Il s'agit de la collecte des sacs plastiques et des polystyrènes. Pour 2017, la quantité estimée de sacs collectés est d'environ 9,52 tonnes. Quant à la quantité de polystyrènes, elle est estimée à 3,127 tonnes environ.

Collectes des déchets diffus spécifiques (DDS)

Avec la mise en service de la nouvelle déchèterie de Bourg Saint Andéol, les déchets diffus spécifiques sont désormais accueillis en continu. Sur la déchèterie de Viviers, la CCDRAGA organise tous les semestres des collectes avec un camion spécialement équipé pour collecter ce type de déchets.

Sites	2016	2017	Evolution 2016/2017	% Evolu-tion 2016/2017
Déchèterie BSA	20,83	27,11	+6,28	+30,15%
Déchèterie de Viviers	0,159	1,06	+0,901	+566,67%
TOTAL	20,989	28,17	+7,181	+34,21%

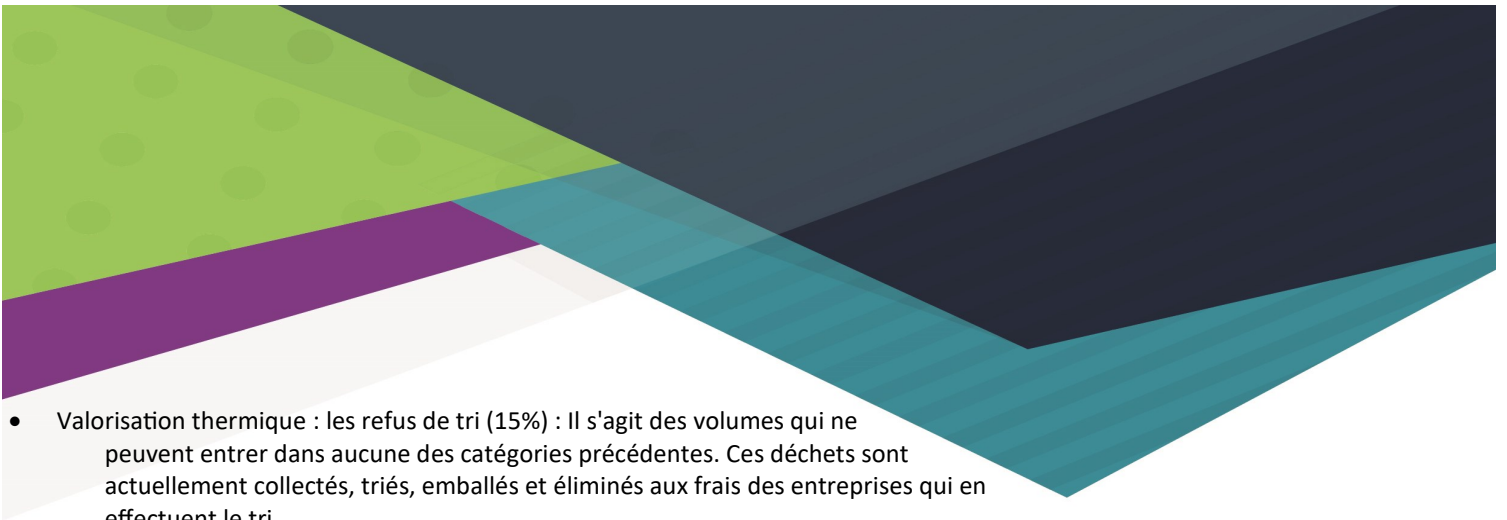
La collecte des vêtements

Le tableau ci-dessous représente les différents emplacements de bornes de collecte et les quantités (exprimées en kg) collectés depuis 2015 :

CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	% Evolution 2016/2017
Chemin du cimetière 07700 BOURG SAINT ANDEOL	3000 kg	4450kg	3600kg	-19,1%
Face la gendarmerie mobile Avenue du Général De Gaulle 07700 BOURG SAINT ANDEOL	12650kg	9650kg	6410kg	-33,58%
Avenue Brossolette 07700 BOURG SAINT ANDEOL	2940kg	2340kg	2970kg	+26,92%
Avenue de la Gare 07700 BOURG SAINT ANDEOL	4450kg	2950kg	3350kg	+13,56%
Champ de Mars 07700 BOURG SAINT ANDEOL	x	1730kg	2000kg	+15,61%
Espace Multisports 07700 BOURG SAINT ANDEOL	x	1780kg	3000kg	+68,54%
Point de tri -Parking Village 07700 BIDON	x	x	690kg	x
Ecole intercommunale 07700 GRAS	1980kg	1410kg	1620kg	+14,89%
Point de tri à côté de l'école 07700 SAINT-JUST-D'ARDECHE	5000kg	5450kg	4600kg	-15,6%
Place Hongroise 07700 SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	4350kg	4150kg	3000kg	-27,71%
Services technique au PAV 07700 SAINT MARTIN D'ARDECHE	3200kg	3600kg	2750kg	-23,61%
Parking cimetière,PAV semi-enterré 07220 SAINT-MONTAN	5600kg	5200kg	4700kg	-9,62%
Rue des Ramières 07220 VIVIERS	5650kg	6200kg	3900kg	-37,1%
PAV des 4 Chemins 07220 VIVIERS	x	x	1200kg	x
Avenue de la Gare 07220 VIVIERS	2960kg	3300kg	2370kg	-28,18%
TOTAL	51780kg	52210 kg	46160kg	-11,59%

Plus de 46 tonnes de textiles ont été collecté en 2017 sur le territoire de la CCDRAGA. La CCDRAGA a une convention avec le groupe **Ecotextile** pour la fourniture des bornes, la collecte et le traitement des textiles. La gestion des déchets textiles ne coûte donc rien à la collectivité. Le textile collecté ou brut de collecte est trié en 4 grandes familles de produits :

- Réemploi : vêtements usagés (43%) : ils sont destinés à être vendus au détail sur le marché national et international. Les critères de tri varient en fonction de la demande et en fonction des besoins des marchés. Un cahier des charges est défini avec chaque client. Le vêtement usagé permet de financer l'activité de tri. Les autres familles d'articles sont produites, triées et vendues à des prix inférieurs au prix de revient. Le coût d'élimination de ces produits est ainsi évité par ces débouchés.
- Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (30%) : cette catégorie est distribuée aux industries locales (ateliers mécaniques, industrie automobile...). Il s'agit d'un marché essentiellement National et Intra- Communautaire.
- Recyclage : chiffon destiné à la récupération de fibres (12%) : ces matières sont destinées à alimenter les entreprises d'effilochage qui transforment les



- Valorisation thermique : les refus de tri (15%) : Il s'agit des volumes qui ne peuvent entrer dans aucune des catégories précédentes. Ces déchets sont actuellement collectés, triés, emballés et éliminés aux frais des entreprises qui en effectuent le tri.

—>La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Le Syndicat des Portes de Provence, acteur principal dans le traitement de nos déchets et gestionnaire de la compétence traitement, avait mis en place sur notre territoire une borne spécifique pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (aiguilles, cotons contaminés...). Depuis 2017, cette borne n'est plus en service. Désormais, ce type de déchets est à déposer dans les pharmacies partenaires. Les usagers peuvent se renseigner auprès de leurs pharmacies ou se rendre sur le site www.dastri.fr

LE TRAITEMENT

—>Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants. Ce sont les ordures ménagères, les encombrants collectés en déchèteries, et les refus de tri (refus lors du tri des emballages corps-cavés et papiers), les D.A.S.R.I. et certains D.D.S. Ces déchets sont pour la plupart (sauf refus de tri et D.D.S.) enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SYPP avec la société COVED).

Cela représente en 2017 :

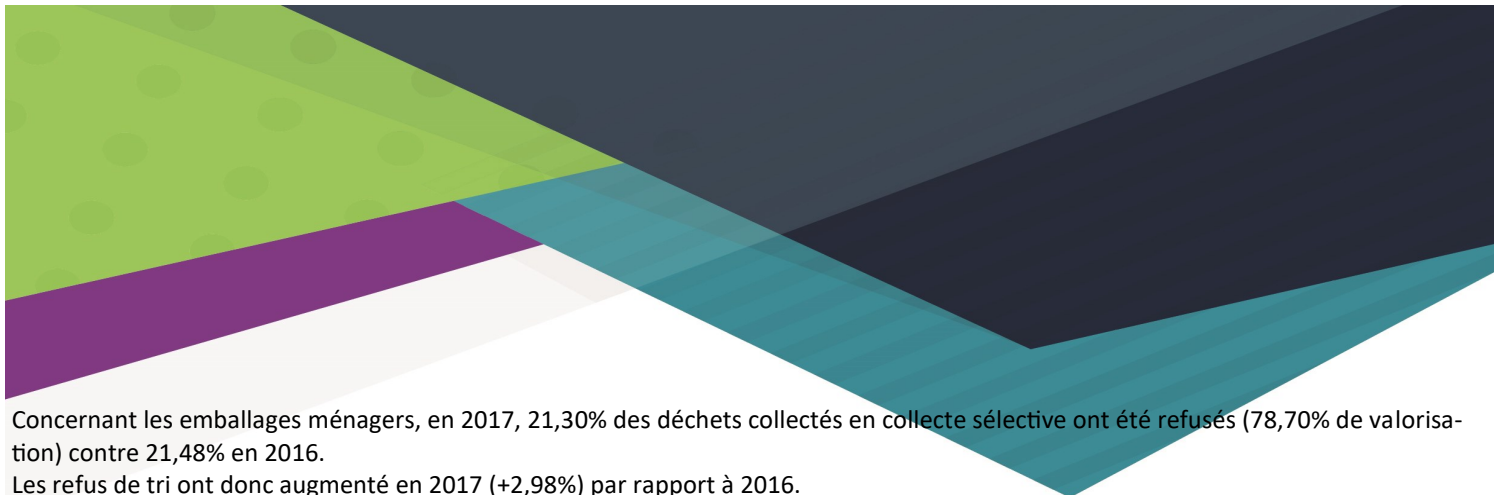
- 6530,34 tonnes enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (Ordures Ménagères + encombrants de déchèterie)
- 58,92 tonnes de refus de tri incinérés par SUEZ sur le centre de traitement de Vedène ou par PAPREC à Nîmes
- 28,17 tonnes d'autres déchets (DDS).
- Soit un total de 6617,43 tonnes de déchets ultimes traités en 2017 contre 6484,292 tonnes en 2016 soit une hausse de 2,05%.

—>Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

Les quantités de tri sélectif valorisé (en tonnes)

	Année 2016	Année 2017	Variation	Variation %
Verres	581,52	590,94	+9,42	+1,62%
Journaux-Magazines	274,86	266,28	-8,58	-3,12%
Acier	20,755	17,07	-3,685	-17,75%
Aluminium	2,783	2,368	-0,415	-14,91%
EMR*	57,134	61,903	+4,769	+8,35%
ELA*	8,781	6,885	-1,896	-21,59%
PET* clair/incolore	21,404	24,191	+3,506	+13,02%
PET* foncé/coloré	10,882	10,125	-0,757	-6,96%
PEHD*	16,068	13,93	-2,138	-13,31%
Gros de magasin	27,352	22,647	-4,705	-17,2%
TOTAL	1021,539	1016,339	-5,2	-0,51%

EMR : Emballages en carton
 ELA : Emballages pour liquides alimentaires et assimilés (briques)
 PET : Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)
 PEHD : Polyéthylène Haute Densité (bouteilles et flacons opaques)



Concernant les emballages ménagers, en 2017, 21,30% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés (78,70% de valorisation) contre 21,48% en 2016.

Les refus de tri ont donc augmenté en 2017 (+2,98%) par rapport à 2016.

Afin d'améliorer ces chiffres, les actions de communication ainsi que les outils de communication performants doivent s'accroître et perdurer.

Le traitement des déchets issus des déchèteries

Les déchets sont acheminés par COVED vers différents centres de traitement :

Matériaux	Recyclable/ revalorisable	Déchets ultimes	Tonnage traité en 2016	Tonnage traité en 2017	Evolution
Ordures ménagères		x	5731,59	5560,18	-2%
Encombrants		x	842	970,16	+12,15%
DDS		x	20,989	28,17	+34,21%
Emballages corps-creux	x		263,72	276,54	+4,86%
Verres	x		581,52	590,94	+1,62%
Papiers- Journaux- Magazines	x		274,86	266,28	-3,12%
Cartons	x		216,36	241,37	+11,56%
Ferrailles	x		333,78	329,88	-1,17%
DEEE	X		X	106,73	X
Gravats	x		1827,74	1701,69	-6,90%
REP Meubles	X		X	187,02	X
Pneus			X	21,32	X
Végétaux	x		1352,98	1375,66	+1,68%
Bois	x		577,92	487,69	-15,61%
Textiles	x		52,21	46,16	-11,59%
Autres Déchets Déchèteries	x		3,116	4.308	+38.25%

Les déchets verts et le bois sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),

Les métaux sont valorisés par COVED et PLANCHER Environnement (07).

Les gravats sont évacués vers Terre durable à Bollène(84).

Les cartons sont acheminés jusqu'au centre COVED à Roussas (26)

Les DDS sont évacués et traités par CHIMIREC à BEAUCAIRE (84)

Les encombrants sont amenés au centre d'enfouissement de COVED à Roussas (26)

Les pneus sont traités par ALIAPUR et le mobilier par ECOMOBILIER via PLANCHER Environnement (07)

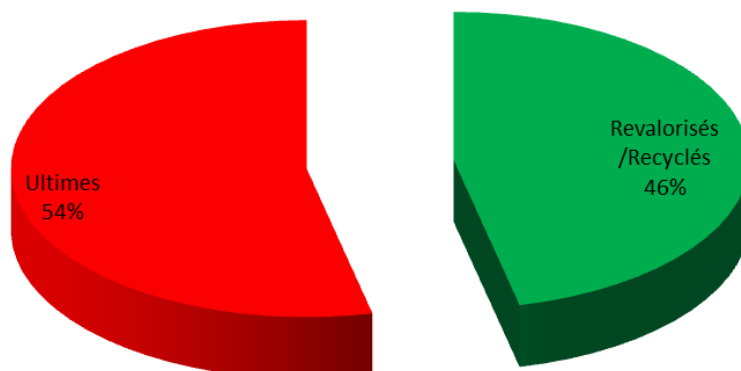


Bilan du traitement des déchets sur la CCDRAGA

—>Evolution de la part de l'ultime depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part des déchets ultimes	64%	61%	59%	57%	55%	54%
Part des déchets recyclables	36%	39%	41%	43%	45%	46%

2017



CHAPITRE 3 : DONNÉES FINANCIÈRES

LES DEPENSES DU SERVICE

—>Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement et des communes. Ces frais représentent une somme globale de **2 037 719,49€ TTC**.

⇒ **Les frais liés au personnel : 225 718,13€**

Les prestations rémunérées : 1 657 036,66 € TTC

Collecte des ordures ménagères	: 573 204,33€ TTC
Collecte des emballages	: 74 811,32 € TTC
Tri des emballages	: 31 843,37 € TTC
Collecte des verres	: 26 198,14 € TTC
Collecte des papiers	: 10 005,67 € TTC
Tri des papiers	: - 5 781,31€ TTC
Collectes des cartons	: 59 787,08 € TTC
Traitement des déchets ultimes	: 624 306,35 € TTC
Bas de quai des déchèteries (rotation bennes + traitement déchets)	: 202 284,62 € TTC
Fond de péréquation SYPP	: 8 024,33 € TTC
Maintenance des bacs	: 35 094,38 € TTC
Bennes diverses	: 240,00 € TTC
Lavage CSE	: 6 256,91 € TTC
Logiciel accès déchèteries	: 2 200 € TTC
Entretien déchèteries	: 4 469,88 € TTC
Prestation lavage bacs de regroupement	: 3 030,00 € TTC
Divers	: 1 061,59 € TTC

Les autres frais : 150 263,60 €

Remboursement frais déchèterie de St Remèze	: 11 976,08€
Location laveuse bacs	: 8 857,80 €
Location bâtiment	: 9 199,65 €
Participation SYPP	: 66 677,40 €
Télécommunications	: 1696,89 €
Electricité	: 2 352,91 €
Eau/Assainissement	: 227,38 €
Carburant véhicules techniques	: 3196,07 €
Achat de vêtements de travail	: 1107,75 €
Assurance (véhicules + bâtiments)	: 523,52 €
Entretien des véhicules	: 5057,21 €
Fournitures, matériel et entretiens divers	: 13788,75 €
Subventions	: 14500 €
Intérêts prêt	: 7 317,02€
Autres frais divers	: 1482,67€



—>Les frais d'investissement

Ces frais s'élèvent à 225 440,24€ en 2017

Achat de bacs : 3 634,27 €
Achat de colonnes de tri : 110 940,10 €
Travaux déchèterie de Bourg Saint Andéol : 9 236,94€
Matériel et outillage : 1 403,40€
Matériel bureautique : 269,90€
Achat camion : 57 626,96€
Remboursement capital prêt déchèterie : 25 000,00€
Frais d'étude déchèterie Viviers : 17 328,67€

LES RECETTES DU SERVICE : AIDES ET RECETTES DE VALORISATION

L'ensemble des recettes du service s'élève à 2 475 166,00€ en 2017.

—>Les recettes de fonctionnement

Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de 2 444 593,00€ en 2017.

Aides versées par les éco-organismes : 83 291,84€

Aide au tri des emballages ménagers : 70 000,11€ (Eco-emballages)

Aide au tri des papiers : 11 384,93€ (Eco-folio)

Aide au tri des vêtements : 1 906,80€ (Eco TLC)

Recettes industrielles : 49 175,11€

Recette revente matériaux recyclage emballages + cartons de déchèteries + verres : 49 175,11 €

Recettes redevances spéciales : 46 690,22 €

TEOM : 2 250 841,00 €

Subvention emploi d'avenir : 9 991,80€

Autres recettes (pénalités marchés, remboursement assurance, régie badges déchèteries...) : 4 603,03€

—>Les recettes d'investissement

Ces recettes représentant en investissement une somme globale de 30 573,00€ en 2017 (FCTVA : 30 573,00€)

ANNEXES

PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN BACS

LUNDI	MARDI	MERCRE- DI	JEUDI	VENDRE- DI	SAMEDI
BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)	BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)	BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)
ST MARCEL	ST JUST	GRAS	BOURG ST ANDEOL (cartons)	ST MARCEL	GRAS
ST MARTIN	VIVIERS	LARNAS	VIVIERS (sélectif)	ST MARTIN	LARNAS
ST MONTAN	VIVIERS (port)	ST MARCEL (centre)	VIVIERS (port)	ST MONTAN	VIVIERS
VIVIERS (port)		ST MARTIN		VIVIERS (port)	VIVIERS (port)
		ST MONTAN			
		VIVIERS (port)			

Uniquement du 1er avril au 30 octobre
 Uniquement du 15 mai au 15 septembre
 Uniquement du 1er juillet au 15 août

AVIS IMPORTANT

Ces bacs sont dédiés uniquement au dépôt des ordures ménagères en sac et/ou au tri sélectif.

Tout dépôt de déchets au sol est considéré comme dépôt sauvage, infraction pouvant entraîner la confiscation du véhicule ayant permis d'effectuer le dépôt ainsi qu'une contravention de 5ème classe (articles R 635-8 et R 635-2 du code pénal).

Il a été constaté à plusieurs reprises la présence de métaux, encombrants, cartons, etc. dans et autour de ce point. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité et de manière à les recycler convenablement, les autres déchets doivent être apportés en déchèterie.

STRUCTURES	ADRESSES	JOURS / HORAIRES	DÉCHETS ACCEPTÉS
Déchèterie de Viviers	Chemin des Perriers	Du lundi au vendredi 13h30 - 17h15 Samedi 8h-12h /13h-16h45	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES
Déchèterie de Bourg St Andéol	Chemin de la Guigonne	Du Lundi au Jeudi 10h -12h30 13h30 -16h45 Vendredi et Samedi 9h -12h30 /13h30 -16h45	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, PNEUS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES*, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES
Déchèterie de Saint Remèze pour les habitants de Gras et Larnas	Le Touroulet	Mardi et Samedi 9h-12h Vendredi 14h-17h	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURE, VÊTEMENTS, VERRES, JOURNAUX/MAGAZINES, EMBALLAGES

*Exemples : bases (javel, ammoniacque...), acides (déboucheurs, anticalcaires...), solvants, produits de jardinage (pesticides, fongicides, engrais...) , aérosols, radiographies, peintures, vernis, encres, huile de friture...

Déchets non collectés: extincteurs, bouteilles de gaz, produits radioactifs, explosifs ou à base d'amiante



Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr
Site internet : www.ccdraga.fr



www.ccdraga.fr